

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Jérémy BRAULT, chargé de mission à l'Agence de Lima, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, les actes suivants :

- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ;
- l'arrêt des comptes, la délivrance et le retrait de toutes quittances et décharges ;
- les marchés, contrats et conventions d'achat, leurs avenants et marchés complémentaires, ainsi que les actes relatifs à la passation et l'exécution de ces marchés, contrats et conventions ;
- tous actes relatifs à l'exécution et au suivi d'un concours financier, d'une garantie, d'une prise ou d'une cession de participation qui ont été préalablement autorisés par ses organes statutaires

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 04 novembre 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX